

2016

# Principes directeurs des communications de la Ligue navale du Canada à l'intention des succursales, divisions et membres

LN 50



## **Intention :**

La Ligue navale du Canada est déterminée à projeter la meilleure image publique possible et à informer, éduquer et mobiliser des auditoires clés à propos de ses programmes. Cette démarche l'amène à saisir les possibilités découlant des activités des Affaires maritimes, de l'instruction relevant des programmes des Cadets de la Marine et des Cadets de la Ligue navale et de l'administration des programmes de bourses d'études.

Les médias en général, mais surtout les médias à caractère local s'intéressent beaucoup aux activités de la Ligue navale, d'où l'importance de se montrer ouverts et attentifs à leurs demandes. Après tout, ils peuvent se révéler d'excellents moyens de communiquer à nos publics cibles de l'information sur nos programmes.

En fin de compte, l'intention première de ces lignes directrices est de faciliter la communication entre la Ligue navale du Canada – succursales et divisions comprises – et les divers médias partout au pays. Les programmes des cadets de la Marine royale canadienne et de la Ligue navale représentent d'excellentes activités jeunesse à promouvoir par tous les moyens et à toutes les occasions qui se présentent.

## **Buts :**

- 1) Aider individuellement les représentants de la Ligue navale à déterminer quand interagir avec les médias et quand les adresser à une autorité hiérarchique supérieure.
- 2) Veiller à ce que la communication avec les médias s'effectue au bon échelon de l'organisation.
- 3) Sensibiliser les publics cibles aux programmes de la Ligue navale et à leur bonne réputation.

## **Portée :**

Les principes énoncés s'appliquent à tous les aspects actuels des relations avec les médias, y compris, mais sans s'y limiter :

- a) les entrevues en personne,
- b) les réponses écrites aux questions,
- c) les interactions avec les médias sociaux,
- d) les entrevues téléphoniques.

## **Principes généraux :**

- 1) Quiconque est associé à la Ligue navale du Canada peut parler aux membres des médias quand le sujet porte spécifiquement sur son travail à la Ligue navale, mais il faudrait d'abord obtenir l'accord du président de la succursale ou de la

division pour s'assurer que la personne qui intervient soit celle qui possède l'information la plus à jour et appropriée pour parler au nom de la Ligue.

Ne dites pas que vous n'avez pas la permission de parler à un journaliste ou que vous devez obtenir la permission de le faire. Répondez plutôt que « la Ligue navale tient à ce que toutes les demandes des médias soient adressées au président pour s'assurer que l'information donnée est bien à jour ».

- 2) Quand les corps de cadets organisent une activité amusante et intéressante, la succursale locale devrait communiquer avec les médias locaux pour les inciter à en parler ou à faire un reportage sur le sujet.
- 3) Quand le sujet de l'interaction avec les médias est plutôt négatif, il faudrait probablement faire intervenir un échelon hiérarchique supérieur à déterminer selon la gravité du problème en question.
- 4) Aucun membre de la Ligue ne devrait, à quelque moment que ce soit, communiquer avec un média pour discuter d'un problème sans l'autorisation préalable du président national de la Ligue navale.
- 5) Les questions touchant les cadets de la Marine devraient être adressées à l'officier des affaires publiques responsable pour la région.
- 6) En cas de doute, il faut adresser la question à la division ou au bureau national.
- 7) Les communications écrites doivent suivre un format « type » de la Ligue de manière à ce que l'utilisation des en-têtes, logos, etc. soit cohérente. Le bureau national peut fournir des modèles sur demande.

### **Exemples :**

- a) Un journaliste pose une question au sujet du déroulement d'une journée de collecte publique :
  - i. La question est portée à l'attention de la succursale, qui devrait s'occuper d'y répondre.
- b) Un journaliste local demande quel sera l'effet d'une nouvelle loi provinciale pour le programme des cadets :
  - i. La question devrait être transmise à la division, qui devrait s'en occuper.
- c) Une nouvelle est publiée à propos d'un incident grave survenu à un Centre d'instruction d'été :
  - i. Il faudrait communiquer avec le bureau national pour l'en informer et aucune autre interaction ne devrait avoir lieu sur le plan local ou régional.
- d) Une question est posée à propos d'une politique nationale :
  - i. Si la question porte sur les cadets de la Marine, l'adresser à l'officier des affaires publiques responsable pour la région.
  - ii. Si la question porte sur les Cadets de la Ligue navale, l'adresser au bureau national de la Ligue navale du Canada.

### **Réponses aux médias :**

Dans le cas d'une question d'importance provinciale ou nationale, les réponses aux médias (RAM) seront rédigées par le bureau national et approuvées par le président

national. Ces RAM seront la base des réponses aux questions des médias. La même procédure s'appliquera aux communications internes.

Dans la plupart des situations, une fois les RAM rédigées, une seule personne devrait interagir avec les médias. Cette mesure devrait assurer l'uniformité du message.

### **Protocole et courtoisie :**

Dans les rapports avec les médias, tous les membres de la Ligue navale doivent respecter certains protocoles et certaines marques de courtoisie. Il s'agit de l'utilisation des titres officiels pour les personnes en poste et des grades appropriés pour les personnes en service dans les Forces armées ou à la retraite.

Les membres des médias devraient être traités avec courtoisie et recevoir des réponses exactes et promptes étant donné qu'ils ont des heures de tombée à respecter.

### **Réponse à des demandes nationales :**

Un membre de la Ligue navale ne devrait jamais répondre à une demande nationale sans y être expressément autorisé par le président national. Pour conserver l'uniformité du message, toute communication publiée à l'intention d'un grand public, qu'elle soit interne ou externe, doit être rédigée par le bureau national et approuvée par le président national.

### **Généralités :**

Lors d'une interaction avec les médias à titre personnel, les représentants officiels de la Ligue navale ne doivent jamais laisser entendre que leurs opinions et activités ont l'aval ou l'appui de la Ligue navale. Ils doivent veiller à ce que les médias sachent clairement qu'ils agissent à titre personnel.